

# « Les forces à la frontière sont pérennisées »

Le préfet assure que la politique migratoire ne faiblira pas malgré l'arrêté du 2 février qui annule des passages du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Limiter les refus d'entrée des migrants aux frontières : voici en substance ce que devrait produire comme effet l'arrêt du 2 février du Conseil d'État. La juridiction annule ainsi les passages du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

## « Cela ne nous prend pas au dépourvu »

« Cela ne nous prend pas au dépourvu, cela fait des semaines que nous nous préparons à repenser une partie du dispositif juridique qui était en place à la frontière franco-italienne », affirme Hugues Moutouh, préfet des Alpes-Maritimes. Le représentant de l'État évoque un plan d'action mené dans le cadre des accords de Chambéry. Si auparavant le refoulement était utilisé, ce sera désormais la procédure de réadmission simplifiée qui sera déclenchée.

## 130 étrangers « réadmis » en Italie

« Depuis le 6 février, ce sont 130 étrangers qui ont été réadmis en Italie », souligne le préfet, qui reconnaît que cette voie législative « prend plus de temps » que le refoulement. Avec ce changement, doit-on s'attendre à une baisse d'effectifs à la frontière ? « Comme l'a annoncé le Premier Ministre dans son discours de politique générale, la border force avec ses plus de 400 fonctionnaires est pérennisée. Le juge a d'ailleurs validé le ré-

tablissement du contrôle aux frontières comme opéré depuis 2015. » En indiquant « entretenir d'excellentes relations » avec ses homologues transalpins, Hugues Moutouh se veut confiant : « Ces ajustements ont lieu en hiver à un moment où l'immigration n'est pas la plus forte. Cela nous laisse le temps de travailler sur le dispositif pour faire face au printemps et à l'été. »

## « Plus d'OQTF qu'auparavant »

Concrètement, quel sera l'impact sur les migrants ? « Il y aura plus d'OQTF - obligation de quitter le territoire français - qu'auparavant et davantage de placements en centre de rétention administrative. Un nouveau préfabriqué a été installé sur place pour pouvoir mettre à l'abri les migrants supplémentaires. » Une situation qui ne remet pas en question l'engagement clair du préfet depuis sa prise de poste : « On fait face. Ça ne nous facilite pas la tâche mais c'est l'État de droit européen, nous sommes là pour faire respecter la loi. »

## Inquiétude des forces de l'ordre

Hier, Eric Ciotti, président des Républicains, et Charles-Ange Ginésy, président du Conseil départemental, se sont rendus au poste de frontière Saint-Louis, à Menton, pour rencontrer les forces de l'ordre et la commissaire divisionnaire Emmanuelle Joubert. « Je suis ici pour mesurer les

conséquences de la décision du Conseil d'État du 2 février consécutive à l'interprétation de la Cour de justice européenne, a déclaré Eric Ciotti. Cette décision va mettre des bâtons dans les roues des forces de l'ordre en augmentant les procédures, en les rendant plus longues. » Et le président LR d'appeler à revoir la législation européenne. La complexité administrative a été aussi soulignée par Charles-Ange Ginésy qui a tenu à exprimer son inquiétude quant à l'augmentation du nombre de mineurs non-accompagnés. « Nous sommes à plus 17 % par rapport à l'année dernière et avec l'arrivée des beaux jours, il va y avoir un afflux qu'il va falloir maîtriser », a-t-il précisé.

## Plus de 40 000 interpellations en 2023

Présents sur place, des représentants du Bureau départemental du syndicat de police Alliance nationale, ont également fait part de leurs inquiétudes. « L'inquiétude est à la fois, judiciaire, administrative, etc, ont-ils commenté. Quand vous avez une vague de migrants, il faut pouvoir les retenir, les garder. Regardez les locaux pour les accueillir, ils sont vétustes. » Plus de 40 000 interpellations ont été recensées à Menton en 2023, soit une moyenne de 100 par jour. Actuellement, les autorités dénombrent 50 arrivées quotidiennes.

**MARGOT DASQUE**  
(AVEC FLORA ZANICHELLI  
À MENTON)



Eric Ciotti était hier au poste de frontière Saint-Louis à Menton, accompagné de Sébastien Olharo et Charles-Ange Ginésy. (Photo Flora Zanichelli)

## Incendie du laboratoire d'expertise dans le Var : des pertes de données « minimales »

La crainte était grande de voir des scellés judiciaires être détruits, en même temps que les locaux du laboratoire d'expertise numérique incendié, dans la nuit du 13 au 14 février au pied de la Sainte-Baume. C'était sans doute là le but des trois criminels qui ont pénétré par effraction dans le bâtiment avant d'asperger les lieux d'un produit inflammable et d'y mettre le feu. Mais

l'expert judiciaire près la cour d'appel d'Aix-en-Provence a précisé qu'il ne conserve jamais sur ses serveurs les données étudiées. « Une fois récupérées, les données à exploiter sont externalisées sur des serveurs dématérialisés sécurisés, ce que tout le monde appelle le cloud. »

Si les dégâts matériels dus à l'incendie sont assez importants, ceux sur les données

sensibles sont « minimales ». Les répercussions se font ressentir dans toute la profession, inquiète d'être prise pour cible en raison de la sensibilité des dossiers criminels dont elle a à connaître. À l'heure actuelle, les trois individus ayant incendié le laboratoire sont toujours recherchés. Les investigations ont été confiées au parquet de Marseille.

V. W.

**radio émotion**  
Vintage Pure Côte

<b>105.3 FM</b> NICE-ANTIBES-CANNES	<b>100.5 FM</b> MONACO-MENTON
<b>104.3 FM</b> VALBERG	<b>104.2 FM</b> VALLÉE DE LA VÉSUBIE

dab+ radioemotion.fr

f Instagram emotion